

20 AVR, 2023

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de Lumbres
Commune d'ESQUERDES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
N°2023-13-04-09**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Olivier OBERT, Maire de la commune en suite de convocation en date du six avril deux mille vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS :

Olivier OBERT – Pascal WAROT – Hélène COFFIN – Patrick DEDECKER - Laura MINEBOIS – Anthony DELOBEL – Ludovic PERICHON - Amandine CADIX – Catherine DAVID - Jean-Paul BECART – Sabine EVRARD – Olivier DEMOL - Sylvie RHUGUET - Annie FOURNIER -

ABSENTS EXCUSES :

*Benjamin DERMENGHEM donne pouvoir à Hélène COFFIN
Marie-Line LAGERSIE donne pouvoir à Olivier DEMOL
Fabrice FAUVIAUX donne pouvoir à Annie FOURNIER
Pascal MAGNIER donne pouvoir à Olivier OBERT*

ABSENT :

Aymeric SAINT-GEORGES

SECRETARE : Patrick DEDECKER est désigné secrétaire de séance

Nombre de membre en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14 + 4 pouvoirs

Objet : OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UNE UNITE MODERNISEE DE FABRICATION DE CLINKER ET CIMENT PAR LA SOCIETE EQIOM.

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique sera ouverte à compter du 24 avril 2023 pendant 32 jours sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité modernisée de fabrication de clinker et ciment sur le site situé sur la commune de Lumbres présentée par la société EQIOM.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un lien leur a été transmis le 6 avril dernier afin de prendre connaissance du dossier d'enquête publique et les invite à bien vouloir lui faire connaître leur avis.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal :

Emet un avis **FAVORABLE** sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité modernisée de fabrication de clinker et ciment à Lumbres par la société EQIOM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.



La secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
Compte tenu de la réception en Préfecture, le
Et de sa publication, le 21 Avril 2023

Extrait certifié conforme
A Esquermes, le 13 avril 2023



Le Maire

A Esquermes le 21 AVR. 2023
Le Maire

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 AVR. 2023

